

Fiche pas à pas – Professionnels de Santé Libéraux Comment vous connecter à votre espace sur le ROR National ?

1. Connexion au ROR national

Seules les professions libérales **Médecin, Masseur-kinésithérapeute, Chirurgien-dentiste, Sage-femme, Infirmier, Pédiatre-podologue, Orthophoniste, Psychomotricien, Diététicien, Ergothérapeute et Orthoptiste** peuvent compléter leur offre de santé dans le ROR National.

Pour vous **connecter au ROR National**, cliquez sur ce [lien](#). L'écran de connexion du ROR propose deux types de connexion :

- L'identification via PRO SANTE CONNECT
- L'identification par un identifiant/courriel et mot de passe

Dans le cas d'une première connexion

Vous devez obligatoirement vous identifier via Pro Santé Connect.

En cliquant sur le bouton « **PROSANTECONNECT** », une fenêtre s'ouvre pour que vous puissiez vous connecter avec votre carte **CPS** ou avec l'application **e-CPS**.

Une fois identifié, et pour terminer la création de votre compte, vous devez renseigner une adresse email sur laquelle vous seront envoyées des informations relatives au ROR. *A noter qu'il n'est pas possible de renseigner une adresse MSSanté.*

Dans le cas d'une prochaine connexion

Il est fortement conseillé de toujours **vous connecter via Pro Santé Connect**.

Néanmoins, si vous n'avez pas accès à votre carte CPS, vous pouvez vous identifier via un courriel et un mot de passe en cliquant sur le bouton « **Mot de passe oublié ?** ». Il vous est alors demandé de renseigner l'adresse email que vous avez ajoutée lors de la création de votre compte. Un email vous est ensuite envoyé sur cette adresse pour vous permettre de créer un mot de passe afin de vous connecter au ROR National.

2. Acceptation des Conditions Générales d'Utilisation

Lors de votre première connexion, **l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) est obligatoire** pour pouvoir accéder à votre espace.

Pour ce faire, vous devez lire les CGU jusqu'en bas de la page pour que le bouton « **Accepter** » devienne cliquable.

En cas d'évolution des CGU, vous devrez les accepter à nouveau au moment de votre connexion.

3. Validation de vos informations personnelles

La dernière étape consiste à **valider vos données personnelles qui sont issues du répertoire RPPS**. Si les informations inscrites sont correctes, cliquez sur le bouton « **Valider mes informations** ».

Si une information est erronée sur l'une de vos identités professionnelles, vous pouvez cliquer sur le bouton « **Déclarer une anomalie** ». Vous êtes alors renvoyé vers la page dédiée à la déclaration d'anomalie.

Retrouvez davantage d'information sur la déclaration d'anomalie dans la fiche pas à pas dédiée.